

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1975)

Heft: 336

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Vive la science !

Vive la science ! Vive le progrès ! Vive General Electric et vive ses centrales nucléaires ! Après cela on dira encore que « Domaine Public » ne vit pas avec son temps... Pour faire bonne mesure : Vive la pollution ! Vive le Dr Chakrabarty ! Parmi la masse habituelle de communiqués de tous genres, la rédaction recevait en début de semaine une lettre galvanisante adressée aux « rédactions de la presse suisse » et introduite par les mots suivants, tentateurs : « Messieurs, Nous avons le plaisir de vous envoyer en annexe un court article sur la culture d'un nouveau microbe mangeur de pétrole. Comme ce micro-organisme pourrait être utilisé plus tard dans la lutte contre la pollution des lacs, des rivières et de smers, cet article intéressera certainement le cercle de vos lecteurs. » Voilà qui était frapper juste : Vive la protection de l'environnement ! Sans plus attendre, le texte en question :

« Un super-microbe « mangeur de pétrole » qui a été mis au point par l'homme, devrait en temps prévisible combattre la pollution des rivières, desacs et des mers, qui est due à des échappements de pétrole brut. Le Dr Chakrabarty, du laboratoire de la compagnie américaine General Electric, a récemment réussi à unir quatre microbes en un seul micro-organisme qui peut digérer des pétroles bruts et les transformer en matières nutritives pour la faune aquatique.

» Des microbes se nourrissant de différents hydrogènes carburés qui se trouvent en grand nombre dans le pétrole brut, ont constitué le point de départ des travaux de recherche du Dr Chakrabarty. Dans des conditions en laboratoire particulièrement favorables et qui peuvent, quoique très rarement, également se produire dans la nature, il lui a été possible de transférer les porteurs d'informations génétiques des quatre microbes sur le nouveau super-microbe. Des essais de laboratoire sont actuellement en cours afin d'examiner si le

nouveau micro-organisme peut être utilisé dans la lutte contre les marées noires sans qu'on ait à craindre des répercussions négatives sur le système écologique.

« Quant à l'application future du microbe, il est prévu de le répandre sous forme de poudre sèche sur une fuite de pétrole dangereuse. Il aura très rapidement digéré jusqu'à 60 % du pétrole échappé. Le reste sera d'abord lié par la poudre en gouttes solides qui ne peuvent pas se répandre sur la surface de l'eau. Ces gouttes seront ensuite recueillies mécaniquement.

» Le Dr Chakrabarty prévoit pour plus tard la création d'un autre hybride de bactéries dont le code génétique sera tel, qu'il pourra digérer les 40 % du pétrole restant. Le Dr Chakrabarty pense qu'il sera même possible de produire un micro-organisme qui transformera les pétroles bruts en matières nutritives riches en protéines pour les animaux et peut-être même pour les êtres humains. Ses travaux y relatifs sont soutenus par la « National Science Foundation ».

Vive la science ! Il ne reste plus qu'à stopper tous les travaux entrepris pour réglementer entre autres les vidanges des pétroliers au large des côtes habitées, à encourager les « marées noires » pour nourrir ces braves « super-microbes »... et à inventer au plus vite un « extra-super-microbe » qui débarrasse l'humanité du microbe-miracle, lequel pourrait bien, en passant, assécher nos fûts remplis pour l'hiver et ruiner le shah d'Iran, par hasard, un jour de glotonnerie.

Nestlé, ici et là

Mois après mois, le combat d'arrière-garde mené par le patronat helvétique contre la « participation » se précise. Toutes les occasions sont bonnes pour prendre position contre l'initiative syndicale, et les témoins de l'économie suisse multiplient critiques, réticences, sondages de toutes sortes pour impressionner l'opinion avant la votation fédérale de l'année prochaine sur le sujet ;

la direction de Nestlé joue un rôle important dans cette offensive de grande envergure, et de longue haleine, pour conditionner le débat. Nous aurons, bien sûr, l'occasion de revenir sur les thèses ainsi développées.

Pour l'instant, arrêtons-nous brièvement sur certaines des positions affichées par Nestlé dans d'autres pays, où le débat sur la participation ne se pose pas nécessairement dans les mêmes termes que chez nous, mais où les positions de la multinationale helvétique sont révélatrices d'une certaine conception des rapports entre patrons et ouvriers (voir le bulletin de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, No 10/1975). La France, par exemple.

Nestlé possède outre-Jura de nombreuses sociétés ; notamment Sitpa (qui produit des sauces tomates simples ou cuisinées, des sauces « ketchup » et des purées déshydratées pour la marque « Cross and Blackwell »), France Glaces Findus (spécialisé dans les produits surgelés et les glaces Gervais), et enfin la Sopad, la principale filiale spécialisée dans le traitement du lait. Dans ces trois entreprises, des conflits caractéristiques en juin et juillet dernier.

A l'usine de la Sitpa (située dans le Nord), 260 ouvriers se sont mis en grève le 13 juin et ont dû occuper les locaux pour que la direction accepte de discuter. Plus même : la discussion s'est ouverte après qu'un juge ait refusé l'expulsion des travailleurs de l'usine et nommé un médiateur. Résultat : un accord sur une hausse du salaire d'embauche signé le 8 juillet, l'installation d'un local syndical et la possibilité de tenir une réunion mensuelle d'information syndicale dans l'entreprise en dehors des heures de travail.

Venons-en maintenant à la Sopad (à Boué, toujours dans le nord de la France) où le droit syndical est toujours bafoué.

Dans cette usine de 700 personnes, un accord datant de 1974, portant sur le droit à l'information syndicale n'a pas été respecté (la direction essaie de court-circuiter en permanence les délégués élus). Après l'échec de deux séances de né-